

## **GRAND QUARTIER GÉNÉRAL**

Service de l'accès et de la protection de l'information 1701, rue Parthenais, UO 3210 Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 2202 450

Le 10 mars 2022

OBJET: Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et

sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant des appels reçus

au 911 au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 23 février 2022, visant à obtenir :

Le nombre d'appels qui ont été reçus au 911 au Saguenay-Lac-Saint-Jean relativement à la détresse psychologique et aux tentatives de suicide, données ventilées par année, et ce, de 2017 à février 2022.

Tout d'abord, nous souhaitons vous informer qu'en fonction du Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence 9-1-1 et à certains centres secondaires d'appels d'urgence qui découle de l'article 52.4 de la Loi sur la sécurité civile, les appels d'urgence de la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean sont répartis entre deux centres d'appels primaires soit le centre d'appel du Service de prévention des incendies de la Ville d'Alma et le centre d'appel du Service de police de ville de Saguenay (SPS).

Les appels d'urgence (911) de la région seront ainsi traités par l'un des deux centres d'appels et ensuite « basculés » à un centre d'appels secondaire (policier, ambulancier ou incendie) qui veillera à la prise en charge et à la répartition des ressources nécessaires à la gestion de l'évènement. Le centre de gestion des appels (CGA) de Saguenay de la Sûreté du Québec et le centre d'appel du SPS se partagent donc les appels de type policier pour la région de Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Par conséquent, nous vous transmettons uniquement les données qui concernent la Sûreté du Québec, soit celles relatives aux appels des citoyens qui ont été redirigés vers le CGA de Saguenay.

## Appels redirigés au CGA de Saguenay pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean<sup>1</sup>

Nombre d'appels	Années					
Postes de la Sûreté du Québec	2017	2018	2019	2020	2021	20222
Quartier général Saguenay-Lac-Saint-Jean, FJORD-DU-						
SAGUENAY (Poste principal et auxiliaire)	92	123	67	104	122	10
TENTATIVE DE SUICIDE	9	20	10	19	16	
PERSONNE EN CRISE	83	103	57	85	106	10
CHAPAIS-CHIBOUGAMAU, MARIA-CHAPDELAINE	276	309	311	364	347	61
TENTATIVE DE SUICIDE	24	47	46	47	45	6
PERSONNE EN CRISE	252	262	265	317	302	55
DOMAINE-DU-ROY (Poste principal et auxiliaire)	281	252	294	386	435	61
TENTATIVE DE SUICIDE	31	32	43	37	50	8
PERSONNE EN CRISE	250	220	251	349	385	53
LAC-SAINT-JEAN-EST	374	382	403	522	511	70
TENTATIVE DE SUICIDE	48	48	36	44	45	5
PERSONNE EN CRISE	326	334	367	478	466	65

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup>La répartition est faite selon les postes visés

Source : Direction des technologies et des acquisitions, Sûreté du Québec

**Mise à jour** : 2022-03-06

Afin de vous permettre d'apprécier ce tableau à sa juste valeur, nous désirons émettre une mise en garde à l'effet que ces données ne sont pas exhaustives puisque nos systèmes d'information sont conçus à des fins opérationnelles et non à des fins d'analyse statistique. Ces données doivent donc être interprétées avec prudence.

Finalement, quant aux autres données relatives aux appels des citoyens qui ont été traitées par le centre d'appel du SPS, nous vous invitons à vous adresser au Service de police de Ville de Saguenay: <a href="https://ville.saguenay.ca/">https://ville.saguenay.ca/</a>

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la Loi sur l'accès.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Émilie Roy Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Les données sont partielles puisqu'elles visent la période du 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 2022